

**Règlement particulier**  
**Tournoi écoresponsable de Saint-Priest**  
**22 Avril 2023**

**1-** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad sous la responsabilité du juge-arbitre.

**2-** Le juge-arbitre principal du tournoi sera Olivier MARTIN.

**3-** Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

**4-** Le tournoi est ouvert aux joueurs Seniors R, D, P et Non compétiteurs (Les non classés devront jouer en catégorie P12 à minima) licenciés à la FFBad. Bien qu'aucun tableau jeune ne soit prévu, cadets, juniors et vétérans pourront s'inscrire en adultes.

**5-** Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux suivants DX.

**6-** Les matchs se dérouleront en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule.

Le comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.

**7-** Le nombre de participants est fixé à 128 joueurs et au plus à 32 joueurs par série.

En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée :

a) Priorité aux joueurs du BAC69

b) Pour les séries avec des classements supérieurs à R6 :

- aux meilleures paires (CPPH à la date du tirage au sort)

- puis priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date de réception.

c) Pour les séries avec des classements inférieurs à R6 :

- aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date de réception.

En cas de réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.

**8-** En fonction du nombre d'inscrit, l'organisateur se réserve le droit de scinder, regrouper ou annuler un tableau ou une série.

**9-** Le tournoi se déroulera au Gymnase Jacques BREL Impasse Jacques Brel 69800 SAINT PRIEST

**10-** En cas de défaillance d'un partenaire après le tirage au sort, le joueur pourra alors proposer un autre joueur pour le remplacer, dans la mesure où le CPPH de la paire n'entraîne pas de modification majeure dans le tableau.

S'il le souhaite, le joueur pourra demander à l'organisateur de lui trouver un partenaire dans les joueurs placés aux choix.

**11-** La date limite d'inscription est fixée au 10 Avril 2023 et le tirage au sort aura lieu le 14 Avril 2023 au CPPH du 13 avril 2023. Aucun remboursement ne sera effectué passer la date de fin d'inscription, sauf cas de force majeure (Voir point 3.1.5 du Règlement General des Compétitions).

Le positionnement dans les séries se fera par rapport au CPPH après le tirage au sort et en accord avec la règle des x16 comme décrite au RGC.

*Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins biens classé, dans le cas des doubles une paire ne pourra être inscrite si un des 2 joueurs à un classement 16fs inférieur au classement du meilleur joueur de la série même si la moyenne de la paire correspond à la série.*

Dans le cas des joueurs NC / P12 / P11, la règle des x16 ne s'applique pas mais on applique les restrictions suivantes :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus (tableau maxi P10).

- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus (tableau maxi D8)

**12-** Les droits d'inscription s'élèvent à 18€. A régler sur Badnet (<https://www.badnet.org/Src/>)

- 13-** Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige les volants officiels seront de type Babolat 4 pour toutes les séries (en vente dans la salle).
- 14-** Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales ou éventuellement des arbitres seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, en cas de désaccord entre les joueurs il sera fait appel au juge-arbitre.
- 15-** Tout joueur devra dès son arrivée dans le gymnase se faire pointer à la table de marque.
- 16-** Sur les terrains, une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBad sera exigée.
- 17-** Les joueurs disposent de 3 minutes pour se rendre sur le terrain désigné par la table de marque et débiter leur match. Temps pris entre le premier appel du match et le début du match (test des volants compris et à faire dès l'arrivée sur le terrain). Tout joueur ne se présentant pas dans ce délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
- 18-** Rappel : les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match (gel hydro alcoolique, volants, raquettes, bouteille...)
- 19-** Tout volant touchant une infrastructure mobile et fixe du gymnase sera compté « let » au service (deux fois de suite maximum). Tout volant touchant une infrastructure fixe en cours de jeu sera compté « faute » et « let » pour les infrastructures mobiles.
- 20-** Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou rallongé sur consigne du juge-arbitre.
- D'autre part, l'échéancier est donné à titre indicatif et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- 21-** Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
- 22-** L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux Arbitres et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes maximum par demi-terrain, autorisées pour le coaching. Le coaching entre les points est possible et autorisé dans la limite du raisonnable.
- 23-** Une contestation peut être formulée auprès du JA de la compétition qui jugera si cette dernière est recevable.
- 24-** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
- 25-** Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et le juge arbitre remercient par avance tous les participant(e)s, qui en observant ce règlement, contribuent à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.
- 26-** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 27-** Tous les joueurs devront prendre connaissance du protocole sanitaire donné par la FFBad et par les autorités locales, et le respecter. Il sera précisé dans les convocations et affiché dans la salle.
- 28-** Tout joueur forfait avant la compétition devra prévenir l'organisateur et le justifier à la commission régionale arbitrage sous peine de sanction fédérale à l'adresse suivante :

**Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton**  
**37 route du Vercors**  
**38500 Saint Cassien France**  
**sophie.bluy@baminton-aura.org**

Signature du JA : **Olivier MARTIN**

O. MARTIN  
